

Date de convocation : 01 décembre 2015

Nombre de conseillers élus

15

Séance du 04 décembre 2015

Conseillers en fonction

15

Sous la présidence de M. Maxime BRAND, Maire

Conseillers présents ou représentés

15

Présents : Maxime BRAND, Maire

Marianne WEHR, Adjointe au Maire, Éric BOEHLER, Adjoint au Maire, Carole BOEHLER, Adjointe au maire, Emmanuel MULLER, Nathalie EBENER, Christophe SCHIR, Christelle KOESTEL, Rémi BOEHLER, Martine GOTTAR, Michèle AMAR SCHAETTEL, Denis TOURNEMAINE, Monique METTE, Josselin FELD

Absent excusé : Alexis GRAFF, a donné pouvoir à Maxime BRAND

**TRAVAUX DE RENOVATION ET D'AMENAGEMENT DE L'EGLISE SAINT-NICOLAS :
AUTORISATION DONNEE AU MAIRE POUR SIGNER LES MARCHES (lots 1 à 8)**

- VU** la délibération du Conseil Municipal en date du 23 février 2015 dans laquelle le Conseil Municipal décide de procéder aux travaux de rénovation intérieure de l'église Saint-Nicolas pour une enveloppe globale prévisionnelle d'un montant de 210 000 € HT ;
- VU** la délibération du Conseil municipal en date du 07 avril 2014 créant la commission d'appel d'offres ;
- VU** la délibération du Conseil Municipal en date du 07 avril 2014 accordant délégation permanente du Conseil Municipal au Maire pour la durée du mandat pour prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés et des accords-cadres dont le montant est inférieur à 30 000 € HT, ainsi que pour prendre toute décision concernant leurs avenants qui n'entraînent pas une augmentation du montant du contrat initial supérieure à 5 %, lorsque les crédits sont inscrits au budget ;
- VU** l'article 28 du Code des Marchés Publics fixant les conditions de passation des marchés à procédure adaptée ;
- VU** l'avis d'appel public à la concurrence relatif au marché de travaux de rénovation intérieure de l'église Saint-Nicolas, en procédure adaptée, mise en ligne sur le site internet www.e-marchespublics.com le 26 octobre 2015 permettant le téléchargement gratuit des dossiers de consultation des entreprises et la réception des offres par voie électronique et paru au journal les Dernières Nouvelles d'Alsace le 27 octobre 2015, comportant les lots 1 à 8 désignés comme suit :
- LOT1 DEMOLITION/GROS-ŒUVRE/MACONNERIE
 - LOT2 CARRELAGE
 - LOT3 PIERRE NATURELLE
 - LOT4 MENUISERIE BOIS/MOBILIER
 - LOT5 PRODUCTION ET DISTRIBUTION DE CHALEUR
 - LOT6 CHAUFFAGE MODULAIRE
 - LOT7 ELECTRICITE
 - LOT8 PEINTURE/ENDUITS

CONSIDERANT que quarante-deux offres ont été reçues dans les délais, avant le 26 novembre 2015 à 12 H 00, en Mairie d'Ergersheim ;

CONSIDERANT que la commission d'appel d'offres, réunie successivement le 26 novembre 2015 et le 04 décembre 2015, a retenu et attribué les offres suivantes conformément au rapport d'analyse des offres et au règlement de consultation établis par M. Jérôme VETTER, architecte et maître d'œuvre :

- le lot n°1 à l'entreprise ETS RAUSCHER SA pour un montant HT de 10 137.64 €,
- le lot n°2 à l'entreprise LE MARBRIER – Henri MAYER - pour un montant HT de 6 542.00 €,
- le lot n°3 à l'entreprise SARL MEAZZA pour un montant HT de 17 069.82 €,
- le lot n°4 à l'entreprise DIEBOLT ET FILS pour un montant HT de 17 034.80 €,
- le lot n°5 à l'entreprise CHAUFFAGE HERRMANN pour un montant HT de 13 911.75 €,
- le lot n°6 à l'entreprise CHAUFFAGE HERRMANN pour un montant HT de 47 741.00 €,
- le lot n°7 à l'entreprise ELECTRICITE ILLER SAS pour un montant HT de 17 051.49 €,
- le lot n°8 à l'entreprise PEINTURE A.BOEHM SAS pour un montant HT de 38 216.30 €,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- Décide d'autoriser le Maire à signer les marchés allotés n° 1 à 8 à intervenir entre la Commune et les entreprises suivantes pour un montant total de 167 704.80 € HT :

<u>Désignation des entreprises attributaires attribué</u>	<u>lot n° attribué</u>	<u>Montant HT du lot</u>
ETS RAUSCHER SA 3 rue de la Gare 67320 ADAMSWILLER	1	10 137.64 €
LE MARBRIER – Henri MAYER 79 rue de la Monnaie 67310 TRAENHEIM	2	6 542.00 €
SARL MEAZZA ZA des Maréchaux 4 rue Kellermann 67500 MUNDOLSHEIM	3	17 069.82 €
DIEBOLT ET FILS 26 rue de la Haute Montée 67490 DETTWILLER	4	17 034.80 €
CHAUFFAGE HERRMANN 11 route de Hochfelden 67370 WOELLENHEIM	5	13 911.75 €
CHAUFFAGE HERRMANN 11 route de Hochfelden 67370 WOELLENHEIM	6	47 741.00 €
ELECTRICITE ILLER SAS 6 rue Gaston Romazzotti 67120 MOLSHEIM	7	17 051.49 €
PEINTURE A.BOEHM SAS Zone Eigen 1 rue du Canal 67490 DETTWILLER	8	38 216.30 €

- Dit que les crédits nécessaires sont inscrits au budget primitif communal de l'exercice 2015 au compte 21318.

Votes : 15

Pour : 15

Contre : 0

Abstention : 0

Suivent les signatures au registre
Pour copie conforme
Ergersheim, le 5 décembre 2015
Le Maire,

Maxime

BRAND



84_4-12-2015

Identifiant FAST : ASCL_2_2015-12-11T08-42-57.00 (MI105200666)

Identifiant unique de l'acte :
067-216701276-20151211-84_4-12-2015-DE (Voir l'accusé de réception associé)

Objet de l'acte :
TRAVAUX DE RENOVATION ET D'AMENAGEMENT DE L'EGLISE
SAINT-NICOLAS : AUTORISATION DONNEE AU MAIRE POUR SIGNER
LES MARCHES (LOTS 1 A 8)

Date de décision : Dec 11, 2015 12:00:00 AM



Nature de l'acte : Délibération

Matière de l'acte : 8. Domaines de competences par themes
8.4. Amenagement du territoire

Acte :

Préparé

Date 11/12/15 à 08:42

Par SCHOCH Stephanie

Transmis

Date 11/12/15 à 08:42

Par SCHOCH Stephanie

Accusé de réception

Date 11/12/15 à 08:48

Département
du Bas-Rhin
Arrondissement
de Molsheim

COMMUNE d'ERGERSHEIM

Extrait du procès-verbal
des délibérations du Conseil Municipal

Date de convocation : 01 décembre 2015

Nombre de conseillers élus

15

Conseillers en fonction

15

Conseillers présents ou représentés

15

Séance du 04 décembre 2015

Sous la présidence de M. Maxime BRAND, Maire

Présents : Maxime BRAND, Maire

Marianne WEHR, Adjointe au Maire, Éric BOEHLER, Adjoint au Maire, Carole BOEHLER, Adjointe au maire, Emmanuel MULLER, Nathalie EBENER, Christophe SCHIR, Christelle KOESTEL, Rémi BOEHLER, Martine GOTTAR, Michèle AMAR SCHAETTEL, Denis TOURNEMAINE, Monique METTE, Josselin FELD

Absent excusé : Alexis GRAFF, a donné pouvoir à Maxime BRAND

AUTORISATION POUR ENCAISSEMENT D'UN CHEQUE DE REMBOURSEMENT D'UN SINISTRE

Monsieur le Maire explique au Conseil municipal que, suite à un sinistre subi par la commune, il est nécessaire de prendre une délibération pour pouvoir encaisser un chèque émis par la compagnie d'assurance.

Ce sinistre concerne un dommage électrique sur l'installation de chauffage de la salle polyvalente d'Ergersheim, suite à une surtension électrique. Un premier chèque bancaire de 2718,00€ avait été émis par la compagnie d'assurance AXA France IARD et encaissé par la commune à l'article 758 (titre n° 132).

Un chèque d'un montant de 906,00€ représentant le solde de l'indemnisation, a été envoyé par la compagnie d'assurance AXA France IARD.

Monsieur le Maire propose donc au Conseil municipal l'encaissement de ce chèque bancaire.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, donne son accord pour l'encaissement de cette somme à l'article 758 du budget primitif 2015 de la commune.

Votes : 15

Pour : 15

Contre : 0

Abstention : 0

Suivent les signatures au registre

Pour copie conforme

Ergersheim, le 5 décembre 2015

Le Maire,

Maxime BRAND



A handwritten signature in blue ink, appearing to be "M. Brand", is written over a faint circular stamp.

85_4-12-2015

Identifiant FAST : ASCL_2_2015-12-11T08-43-51.00 (MI105200693)

Identifiant unique de l'acte :
067-216701276-20151211-85_4-12-2015-DE (Voir l'accusé de réception associé)

Objet de l'acte :
AUTORISATION POUR ENCAISSEMENT D'UN CHEQUE DE REMBOURSEMENT
D'UN SINISTRE

Date de décision : Dec 11, 2015 12:00:00 AM



Nature de l'acte : Délibération

Matière de l'acte : 7. Finances locales
7.10. Divers

Acte :

Préparé	Date 11/12/15 à 08:43	Par <u>SCHOCH Stephanie</u>
Transmis	Date 11/12/15 à 08:43	Par <u>SCHOCH Stephanie</u>
Accusé de réception	Date 11/12/15 à 08:48	